

Délibération n° 095-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 4 septembre 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD - Pierre-Baptiste GELARD - Nathalie LE MOAL - Gwenn LE DAIN - Etienne PROTHON - Déborah BELEC - Mathieu DINASQUET

Absents excusés : Patrick TALLEC - Antoine GRANNEC – Floriane BERTHAULT - Eloïse GLOU Erwann DIRAISON - Vincent LE BOURG

Nb de conseillers en exercice : 23

Nb de présents : 17

Nb de votants : 17

OBJET : EXTENSION DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE L'AULNE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose à l'assemblée que l'extension du périmètre du site Natura 2000 de la vallée de l'Aulne, a été lancée en décembre 2023, et a été validée par le comité de pilotage du site le 24 septembre 2025.

Cette extension, portée par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne (EPAGA), a pour objectif d'inclure certains secteurs du bassin versant de l'Aulne porteurs d'enjeux écologiques forts centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et de la mulette perlière.

Le Maire informe l'assemblée que l'avis du conseil municipal au sujet du projet d'extension du site Natura 2000 de la vallée de l'Aulne, est requis en vertu des dispositions des articles L 414-1 et R 414-3 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
Emet un avis favorable à l'extension du site Natura 2000 de la vallée de l'Aulne.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

